

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université de Strasbourg

VU le code de l'éducation et notamment son article L 712-2

VU les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 42

VU les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg validées

Michel Deneken Président

Affaire suivie par Anne-Catherine Brehm Tél.: 03.68.85.11.59 brehm@unistra.fr

Réf.: ACB/2018-034

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Guy SCHLATTER, Directeur de l'Unité de Recherche «Institut de chimie et procédés pour l'énergie, l'environnement et la santé (ICPEES) – UMR 7515 » à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du budget de son unité de recherche en dépenses et en recettes (CF : R32ICPE- X32ICPEN)
- Tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 €
- Tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union Européenne et de la Suisse

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Guy SCHLATTER, Monsieur Gilles ULRICH (Directeur adjoint) reçoit délégation de signature.

Article 3

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Guy SCHLATTER et de Monsieur Gilles ULRICH, Madame Anne-Cécile ROGER (Directrice adjointe) reçoit délégation de signature.

Direction de la Recherche et de la Valorisation 4 rue Blaise Pascal CS 90032

F-67081 Strasbourg Cedex Tél.: +33 (0)3 68 85 15 80 Fax: +33 (0)3 68 85 12 62

www.unistra.fr

Article 4

La délégation prend effet à compter de la date d'affichage. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégaant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 1er janvier 2018

Le Président,

Michel DENEKE

Transmission à : Madame la Rectrice, Chancelière des Universités d'Alsace, Monsieur l'Agent Comptable, Direction des finances, Direction des Ressources Humaines, Service des affaires juridiques, Direction générale des services, Monsieur Guy Schlatter, Monsieur Gilles Ulrich, Madame Anne-Cécile Roger.

AFFICHAGE du 01/01/18 au 01/02/18

Université

de Strasbourg